

Naissance

Vous habitez à Thorigny-sur-Marne ? Bonne nouvelle !

La commune offre un cadeau de naissance à vos nouveau-nés.

Peu après la naissance de votre enfant, vous recevrez un courrier vous invitant à vous rendre au Guichet unique afin de réceptionner un cadeau de naissance.

La remise du cadeau se fera contre le courrier préalablement reçu.

Reconnaissance anticipée de naissance

Cette démarche peut se faire dans n'importe quelle mairie.

À Thorigny-sur-Marne :

Les deux parents doivent se rendre au Guichet unique, munis de leur pièce d'identité.

L'acte de reconnaissance est rédigé immédiatement par l'officier d'état civil et signé par les parents.

L'officier d'état civil remet une copie de l'acte qu'il faudra présenter lors de la déclaration de naissance.

Déclaration de naissance

La naissance est déclarée par le père, ou à défaut, par le médecin, la sage-femme ou une autre personne qui aura assisté à l'accouchement.

La déclaration de naissance est faite à la mairie du lieu de naissance.

[L'acte de naissance](#) est rédigé immédiatement par un officier d'état civil.

GUICHET UNIQUE

Mairie de Thorigny-sur-Marne
1 rue Gambetta

SUIVEZ NOUS SUR
FACEBOOK

SUIVEZ NOUS SUR
TWITTER

You
are
using
a
browser
that
is
not
supported
by
the
Google